



Communiqué de presse

Presstalis décide unilatéralement l'arrêt de deux journées de distribution

Saint-Quentin-Fallavier, le 27 septembre 2017

Le Conseil d'Administration MLP, qui s'est réuni en date du 15 septembre 2017, a pris acte de la décision unilatérale et non concertée de la suppression de deux jours de traitement des titres de presse par Presstalis. La soudaineté de la décision ne permet pas, en l'état, de mesurer les impacts opérationnels, sociaux et commerciaux pour la messagerie et ses éditeurs. La Direction de la messagerie s'est emparée de ce dossier.

Le Conseil d'Administration partage le légitime émoi des équipes de notre messagerie, de nos éditeurs coopératifs et de l'ensemble des acteurs de notre filière. Nous pouvons comprendre que la situation financière de Presstalis amène ses administrateurs-éditeurs à prendre des mesures urgentes d'économie, nonobstant, la méthode consistant à imposer une solution à l'ensemble de la filière sans délai, nous apparaît contestable.

Nous déplorons que le Conseil Supérieur des Messageries de Presse qui est le garant du respect de l'égalité de traitement entre éditeurs, égalité voulue par la loi Bichet, ne se soit pas saisi de cette problématique. Malheureusement, cette mesure tacitement acceptée par les organes de régulation n'est vue qu'à travers le seul prisme de Presstalis. Cette vision manichéenne ne fera qu'accentuer les dysfonctionnements dans les dates de mises en vente de nos titres auxquels nous sommes déjà confrontés, et qui, malgré nos interventions, ne trouvent pas d'écho. Force est de constater que le schéma opérationnel dominant qui voudrait être imposé à la filière est défaillant.

MLP appelle les acteurs de la distribution et ses décisionnaires à respecter leurs partenaires et à mutualiser leurs réflexions afin que les réformes, qu'impose l'attrition du marché, soient appréhendées de façon coordonnée, seule garantie de leur efficacité collective.

Nous entendons par ailleurs défendre les intérêts de nos sociétaires, et au-delà ceux de la filière, dans le cadre de la mission confiée par le gouvernement à Monsieur Gérard Rameix¹ et de la remise de l'étude du cabinet Diagma².

La Présidence de MLP

¹ Monsieur Gérard Rameix s'est vu confiée par le gouvernement une mission consistant à élaborer un diagnostic de la situation industrielle et financière de la filière de distribution de la presse par vente au numéro et à formuler des recommandations à court et à moyen terme.

² Le CSMP a confié au cabinet Diagma la réalisation d'une étude sur le système de distribution de la presse et plus précisément sur la distribution de la ville de Paris, l'organisation des plateformes de niveau 2 (messageries et dépôts indépendants) ainsi que leur rémunération, et l'éventuelle centralisation des achats de transport des messageries sur le niveau 1.

Contact presse MLP - Maria BERARDI tél. 01 49 29 24 04 • 06 21 40 44 85 - BERARDI.Maria@mlp.fr

Siège social - 55 bd de la Noirée - BP 59 - 38070 Saint-Quentin-Fallavier - Tél **04 74 82 14 14**